



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 15028

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les subventions accordées par l'Etat aux différentes missions locales du Vaucluse. Il souhaiterait notamment connaître très précisément le montant exact de ces aides pour chacune des missions locales du département pour les années 1995, 1996, 1997 et 1998.

Texte de la réponse

Le financement du réseau des missions locales et des performances d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes est assuré par des crédits provenant de l'Etat et des collectivités territoriales. La subvention de l'Etat est composée de crédits inscrits dans la loi de finances et de fonds de concours provenant du Fonds social européen. La participation des collectivités territoriales aux frais de fonctionnement des structures ne peut - ainsi que le prévoit la circulaire d'application de l'ordonnance du 26 mars 1982 créant le réseau des structures d'accueil des jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans - être inférieure à 50 % de la totalité de ces coûts. En dépit des distorsions financières résultant des conditions de mise en place du réseau, les dotations existantes pour l'ensemble des missions locales et des PAIO ont été reconduites depuis 1995. Pour répondre au souhait de l'honorable parlementaire, il est précisé que ces crédits ont ainsi été maintenus à la même hauteur pour les différentes missions locales du département du Vaucluse, ainsi que le montre le tableau joint en annexe. Il est enfin rappelé que le montant de ces dotations affectées au fonctionnement des missions locales du Vaucluse se situe pour l'exercice en cours au-dessus des moyennes régionales et nationale. (voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15028

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2945

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 59